

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

267
DECRET D/ 2016 / PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES DU MINISTERE DE LA SECURITE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi L/ 2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant principes fondamentaux de création d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG /SGG du 26 décembre 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG /SGG du 30 décembre 2015 portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG /SGG du 04 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le Décret D/2016/207/PRG /SGG du 05 juillet 2016 portant Attributions et organisation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile :

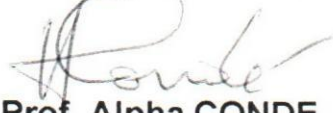
1. Secrétaire Général, **Monsieur Nawa DAMEY**, précédemment Gouverneur de la région administrative de Kankan ;
2. Chef de Cabinet, **Monsieur Nouha TRAORE**, précédemment conseiller juridique au Ministère de la défense Nationale ;
3. Conseiller Principal, **Dr Fodé Shapo TOURE**, Contrôleur Général de Police, précédemment Conseiller Spécial ;
4. Conseiller Juridique, **Monsieur Alkaly Mohamed TOURE**, juriste ;
5. Conseiller Chargé des questions techniques, **Monsieur Cheik KEITA**, Commissaire Divisionnaire de Police ;

6. Conseiller Chargé de missions, **Madame BAH AdamaDian BARRY**, Contrôleur Général de Policeconfirmée ;
7. Inspecteur Général des Services de Sécurité, **Madame Aminata Kobele KEITA**, contrôleur Général de police, précédemment chef de cabinet du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ;
8. Inspecteur Général adjoint des Services de Sécurité, **Monsieur Mamadou Diouldé BARRY**, commissaire divisionnaire de police, confirmé ;
9. Directeur du Bureau de Stratégie et de Développement, **Monsieur Mangué CAMARA**, Contrôleur Général de Police, confirmé ;
10. Directeur Adjoint du Bureau Stratégie et de Développement, **MonsieurValantin HABA**, confirmé.
11. Directeur de la Réforme de la Police et de la Protection Civile, **Dr Mamadou Diouldé BAH**, Contrôleur Général de Police, confirmé ;
12. Directeur Adjoint de la Réforme de la Police et de la Protection Civile, **Monsieur Yéké BERETE**, Commissaire divisionnaire, confirmé.
13. Directeur Général de la Police Nationale, **Monsieur Bangaly KOUROUMA**, contrôleur Général de Police, confirmé ;
14. Directeur Général adjoint de la Police Nationale, **Colonel Sékou MARA**, confirmé ;
15. Directeur Général de la Protection Civile, **Moussa CAMARA**, Commissaire divisionnaire de Police, confirmé ;
16. Directeur Général adjoint de la Protection Civile, **Monsieur Ahmadou Oury DIENG**, Commissaire Divisionnaire de Police, précédemment en service à la Direction Générale de la Protection civile ;
17. Directeur Général de l'Ecole Nationale de Police et de Protection Civile, **Monsieur Sakho Moussa CAMARA**, Contrôleur Général de Police, confirmé ;
18. Directeur Général Adjoint de l'Ecole Nationale de Police et de Protection Civile, **Monsieur Hassane KEITA**, Commissaire divisionnaire, confirmé.

19. Directeur Général de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs, **Monsieur Fanta Oulen Bakary CAMARA**, Contrôleur Général de Police, confirmé.
20. Directrice Générale Adjointe de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs, **Madame DIAKITE Aïssatou BARRY**, confirmée.
21. Directeur du Fonds Social de Sécurité et de Protection Civile, **Monsieur Amara DONZO**, Contrôleur Général de Police, confirmé ;
22. Directeur Adjoint du Fonds Social de Sécurité et de Protection Civile, **Monsieur Ibrahima Sory CONDE**, Commissaire Divisionnaire de Police, confirmé ;
23. Directeur des Services de Santé de la police et de la Protection civile, **Dr André BANGOURA**, Commissaire Divisionnaire de Police, confirmé ;
24. Directeur Adjoint des Services de Santé de la police et de la Protection civile, **Monsieur Aboubacar DOUMBOUYA**, médecin ;
25. Coordinateur des Brigades Anti criminalités, **Colonel Mamadou SOUMAH**, confirmé ;
26. Coordinateur Adjoint des Brigades Anti criminalités, **Monsieur Morlaye BERETE**, Capitaine de Police;
27. Directeur de l'Antenne Nationale de l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants, **Monsieur Amadou DIALLO**, Commissaire divisionnaire de Police, précédemment Chef Sûreté Kindia;

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 05 SEP. 2016


Prof. Alpha CONDE